

L'ouverture de ce CTL a été empreint d'émotion. Moins de 24 heures après l'assassinat d'un de nos collègues chef de Brigade, dans l'exercice de ses fonctions, une minute de silence a été observée. Nos pensées ont été destinées à la famille et aux collègues endeuillés du Pas-de-Calais et de la communauté DGFIP dans son ensemble, ainsi qu'à notre collègue vérificatrice, indemne mais extrêmement choquée par cette séquestration et sa terrible issue.

Suite à la lecture de la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques, le Président a déclaré partager notre point de vue concernant la qualité des échanges passés lors de cette instance. Il a réitéré son attachement au dialogue social et à la situation des personnels.

Nous n'assistions pas seulement au dernier CTL de l'année mais au dernier CTL, tout court, puisqu'en 2023, cette instance laisse place au Comité Social d'Administration (CSA). Notre représentativité dans cette nouvelle instance découlera des suffrages exprimés pour désigner vos représentants du personnel lors des prochaines élections qui se dérouleront du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Le Directeur a indiqué qu'il fera un rappel à toutes et tous (agents et chefs de service) concernant ces élections, leur importance et les modalités de création de son compte électeur en amont du vote. Ce CTL a aussi été l'occasion de rencontrer Monsieur Danjoie, nouvel AFIP, en charge du pôle métier.

Conditions de travail

Examen du DUERP/PAP :

Rappelons que ce qui était présenté pour information (sans vote des organisations syndicales) avait déjà été discuté en Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (Instance qui fusionne avec le présent CTL et dont les sujets seront dorénavant abordés en Formation Spécialisée du CSA).

Solidaires Finances Publiques en a profité pour signaler que le parking de l'ESI d'Angers, qui abrite nos collègues du Centre de Contact, est plongé dans le noir, le matin et en fin de journée, l'éclairage ne fonctionnant plus.

De même, suite à la lecture des documents, nous apprenons que les géomètres devraient avoir un suivi de leur vaccination et obtenir le renouvellement de leur « trousse de secours ».



Les syndicats ont déploré la faible prise en compte des risques psycho-sociaux (RPS) dans le PAP.

Certes, ils sont difficiles à appréhender, cependant les agents les dénoncent et rappellent qu'ils sont principalement causés par la surcharge de travail, le manque de personnel et l'arrivée de mails et de notes dont la hiérarchie fait le transfert sans plus en établir de synthèse. Cette dégradation des conditions de travail s'accompagne d'une véritable perte de sens, à l'impact délétère.

Aux objections de la Direction, Solidaires Finances Publiques, a rappelé que les agents font déjà nécessairement le tri, dans des tâches toutes prioritaires parce qu'ils sont noyés sous les mails, les

appels téléphoniques, les réceptions (RDV téléphoniques, physiques) et les notes (qui ne sont donc pas toujours lues).

Solidaires Finances Publiques a informé la direction que la seule « distribution » des mails pour le futur SIE mobilisera un agent par jour.

Le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS)

L'étude de ce tableau met en exergue l'augmentation du nombre de fiches de signalement. Ceci ne surprend absolument pas avec la conjoncture. Le drame survenu à Bullecourt en est un terrible exemple.

Ces documents dévoilent qu'encore trop d'agents voient leur pointeuse « écrêtée » mensuellement. Les agents de la Direction sont les plus impactés. Il faut être vigilant car cela peut traduire un réel mal-être au travail (impossibilité de faire face à la masse de travail) comme en dehors. Solidaires demande que les agents concernés soient bien cernés et suivis.

La mise en place du télétravail (3 % de télétravailleurs à la DDFiP 49 en 2019 contre plus de 50 % en 2021) a fait bouger les choses.

- Il y a beaucoup moins d'arrêt de travail de courte durée (la journée de carence avait déjà eu malheureusement cet effet)

- La diminution des écrêtements horaires est sans doute liée également, ce qui signifie juste que les télétravailleurs ne pointant pas ne sont plus surveillés lorsqu'ils travaillent plus que les horaires prévus.

La direction constate que les agents sont de plus en plus stables. Solidaires Finances Publiques a précisé que le nombre de sites et de services ayant très fortement diminué, les agents avaient un panel de choix très limité désormais et que les délais de séjour imposés « stabilisaient » de fait les agents et les agents.

Solidaires Finances Publiques a rappelé que les métiers d'accueil demandaient une réelle technicité et une formation adaptée. De ce fait, ces services devraient être répertoriés, en tant que tels, au Tableau Général des Emplois (TAGERFIP). Ces structures devraient faire l'objet de demandes de mutation éclairées, avec l'appétence nécessaire à ce type de poste (demande également formulée pour le CDC).

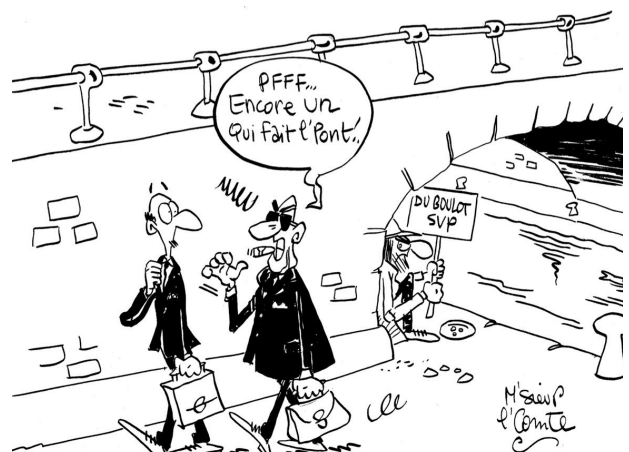
Les ponts « naturels »

Solidaires Finances Publiques rappelle son attachement à ce que les agents disposent librement de leurs congés. Tous n'en ont pas le même nombre par choix mais aussi parfois par nécessité.

Si la direction impose un congé alors, qu'elle le finance. Cela lui est possible et, puisqu'il s'agit de reconnaître l'engagement des agentes et agents de la DDFiP, parfaitement légitime !

Si besoin, la Direction peut aussi opter pour une fermeture des services uniquement au public.

Solidaires Finances Publiques, constante dans sa position s'est prononcée contre au moment du vote de ce point à l'ordre du jour.



Les ponts naturels retenus par la direction :
le 19 mai 2023
le 14 août 2023

Bilan de l'évaluation professionnelle

Ce bilan est le dernier qui nous sera présenté, les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) étant supprimées. Désormais, les agents seront défendus au niveau national (comme avant 2001). Solidaires Finances Publiques 49 sera évidemment toujours disponible pour soutenir et aider les agents à faire corriger les injustices relevées dans leur évaluation.

Nous tenons ici à rappeler son importance prépondérante dans les actes de gestion et de carrière :

Le dossier individuel sera examiné pour le changement de grade comme de corps, aussi bien pour les tableaux d'avancement que les listes d'aptitude (fini le passage automatique d'AAP 2 à AAP 1 ou de C1 à CP).

Le dossier est d'ores et déjà déterminant pour les mutations sur des postes au choix ou à profil, et demain peut-être pour toutes les demandes.

Au titre de 2021, il faut constater que le nombre d'appel à encore diminué, 2 appels en catégorie A comme B, aucun en catégorie C.

Sur les 4 recours devant CAPL ont été obtenues : une admission totale pour un B, 2 admissions partielles (1 B et 1 A), et le dernier A, dossier dont la situation particulière de l'agent ne permet pas à la Direction de répondre à la demande, n'a rien obtenu.

Bien sûr, obtenir satisfaction n'est pas garantie mais à tout le moins l'appel joue-t-il son rôle d'alerte pour les années à venir (aussi bien l'évaluateur que la direction).



Transfert de la taxe d'urbanisme à la DGFIP

Cette mission autrefois effectuée par la Direction des Territoires et de la Mer fait désormais partie des missions de la DGFIP (SDIF), la Direction conservant la partie recouvrement qu'elle gérait déjà.

Depuis septembre le travail est arrivé mais pas les agents, les formations sont en cours sans aucune base école.

Les agents des SDIF qui sont déjà en surcharge de travail sont d'ores et déjà sollicités par les contribuables.

La suppression du logiciel LASCOT déjà effective et remplacé par SURF qui ne fonctionne pas et qui est source de 600 anomalies dans le département aggrave le dégoût des agents qui ne sentent plus du tout considérés.

Le stress et l'impression d'incompétence alourdissent le mal-être des agents.

2 agents de la DDTM **devraient** arriver au 01/09/2023 et deux autres un an plus tard.

Questions diverses

- Solidaires Finances Publiques 49 déplore la méthode de la Direction d'annoncer, du jour au lendemain à la cheffe de services du « SDIF », que

l'antenne de CHOLET récupérerait la commune nouvelle de LYS HAUT LAYON et ses 10 000 articles de l'antenne de SAUMUR afin de « coller » aux EPCI, dans le prolongement des nouvelles attributions des SIP et SIE fusionnant au 1^{er} janvier 2023.

La question de ce transfert s'était posée dès le mois de mai au cours des discussions sur les fusions des SIP et SIE et le redécoupage géographique de ces structures. Une demande a été faite à cette époque mais la réponse de la Centrale n'est intervenue que fin octobre ce qui est inadmissible. En tout état de cause, la cheffe de service aurait dû être associée dès la question posée, afin qu'elle puisse en discuter avec les agentes et agents de son service.

Sur le fond les agents peuvent comprendre mais sur la forme, ça ne passe pas !

- Suite à la remise d'une pétition contre la fermeture de la Trésorerie du Lion d'Angers, la question concernant le maintien des tickets restaurant les jours non indemnisés par les frais de route perdure jusqu'à la fermeture officielle de cette trésorerie (31/12/2022). Les agents ne comprennent pas pourquoi ils sont ainsi sanctionnés ?
M Derrac va se renseigner concernant ces droits perdus.
- La question concernant l'emploi du collègue de Saumur suite à la fermeture définitive du standard est posée. L'indélicatesse d'une personne lui conseillant publiquement de partir à la retraite pour voir son problème résolu n'est pas acceptable.
La direction affirme ne pas oublier cet agent.
- Après un examen dans la forme de note de lancement du 7/11/2022 organisant le mouvement local dans le cadre du NRP au 1/01/2023, Solidaires Finances Publiques a dénoncé la non-application des textes votés lors du CTL du 22/10/2022 organisant la fusion des 2 SIE d'ANGERS et des SIP d'ANGERS et SEGRE. Ainsi par cette note, il est indiqué que les agents des SIE et SIP d'ANGERS EST (soi-disant services « absorbants ») ne devaient pas participer à ce mouvement local.

Après rappel des règles de gestion en vigueur (même si nous les combattons), nous avons indiqué à la Direction que les agents des SIP et SIE d'ANGERS EST devaient participer à ce mouvement de mutation permettant ainsi à ceux qui le souhaitaient de se prévaloir de priorité sur des postes vacants sur la résidence d'ANGERS et/ou sur des sites extérieurs.

À l'instar de la rigueur demandée aux agents dans l'exercice de leur mission, il est normal que la même rigueur soit sollicitée de la Direction ; ceci permettant entre autres le maintien de l'équité entre les agents.

La Direction un peu prise au dépourvu par l'intervention de Solidaires Finances Publiques a indiqué qu'une réflexion rapide serait engagée et qu'une note complémentaire peut être envisagée permettant à l'ensemble des agents rentrant dans les périmètres de réorganisation, mais exclus du premier mouvement, de faire valoir leurs vœux de mutation.

Il a été rappelé que s'il n'avait pas été décidé de façon unilatérale de supprimer l'existence des CAP Locales cette erreur aurait été évoquée et corrigée bien en amont.

- L'arrivée des agents des trésoreries de Montrevault et Beaupreau sur le site de Cholet ne peut se faire sans abattre une cloison. Les bureaux (mobilier) ne rentrent pas.
La Direction n'avait pas encore vu cela.
- Solidaires Finances Publiques 49, après avoir lu le dernier document établissant les règles nouvelles déontologiques imposées aux agents de la DGFIP, demande une véritable information de la part de la Direction à l'attention des agents. Peu d'entre eux savent qu'ils ne peuvent être trésoriers d'une association ou gérants d'une SCI même familiale, par exemple. De même, lors de consultations de données pour droits de suite, il convient de rappeler aux agents qu'ils doivent annoter les blocs-notes pour éviter tous questionnements parfois « inquisiteurs » voir « accusateurs » de la part de certains chefs de service en sachant que nous avons constaté un sacré tour de vis dans les sanctions pour manquement aux règles déontologiques.
Aussi dans un but de pédagogie et d'information, Solidaires Finances Publiques a demandé des journées d'information (comme on a pu en connaître il y a quelques années) sur la déontologie permettant aux agents de se prémunir dans l'exercice de leur mission comme lors de recherches ou autres consultations via les applications informatiques.



**TA VOIX,
NOTRE FORCE!**